

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2020-160

L'an deux mille vingt, le 18 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 12 décembre 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 25
 votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Jean-Pierre DAVID, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

OBJET :

Avenant n°2 au contrat de crédit prêt privilège collectivité n°10278-36811-00020155803 transféré à la SEMop Marché au Cadran du Pays de Saint-Yrieix

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD et M. Alain BLONDY.

Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX

SECRETAIRE : Patrice DELAGE

Rapporteur : P. ROUX

Vu la délibération n°2019-078 du 11 juillet 2019 par laquelle le Conseil Communautaire a transféré à la SEMop Marché au cadran du Pays de Saint-Yrieix-la-Perche le contrat de prêt visé en objet ;

Vu la délibération n°2019-079 du 11 juillet 2019 par laquelle le Conseil Communautaire a garanti l'emprunt transféré à la SEMop Marché au cadran du Pays de Saint-Yrieix contracté auprès du Crédit Mutuel sous le numéro 10278 36811 00020155803 ;

Vu la décision du Président n°2020-027 du 8 avril 2020 concernant l'avenant n°1 au contrat de prêt privilège collectivité n°10278 36811 00020155803 transféré à la SEMop Marché au cadran du Pays de Saint-Yrieix autorisant l'augmentation de la durée de crédit de 6 mois et la prolongation de la garantie d'emprunt par la Communauté de Communes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **accorde** une augmentation de la durée de crédit de 6 mois supplémentaires, ce qui portera la durée totale du crédit à 252 mois et la durée restante du crédit à 228 mois ;
- **prolonge** la garantie de l'emprunt par la Communauté de Communes dans ces mêmes délais ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20201218-DC2020730363-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de